

Le Mot du Président

« Marqué par une forte croissance démographique, le Département de l'Hérault est particulièrement sensible au devenir de son agriculture, qui se trouve confrontée à des enjeux majeurs :

- *préservation des espaces agricoles et naturels,*
- *respect de l'environnement et de la ressource en eau,*
- *recherche d'une plus grande sécurité alimentaire,*
- *accroissement et maîtrise de la valeur ajoutée agricole,*
- *emploi agricole,....*

Seul le renouvellement des générations permettra de répondre favorablement à ces enjeux.

Il est donc fondamental de contribuer, par tous les moyens possibles, à l'installation de jeunes agriculteurs.

C'est dans cet esprit que nous travaillons, en étroite concertation, avec la profession agricole, au sein du Point Info Installation, et que nous assurons un complément à la dotation d'installation pour tout jeune agriculteur qui s'installe sur le territoire héraultais. »

André VEZINHET
Président du Conseil
Général de l'Hérault



Notre Engagement

Le Conseil Général de l'Hérault s'est engagé depuis 1996, année de création du Point Info Installation (PII) dans le cadre de la Charte Départementale de l'Installation, dans un soutien croissant à la création d'activités en secteur agricole afin de maintenir des territoires ruraux dynamiques.

L'agriculture relève ainsi le défi de l'emploi. L'enjeu de l'égalité des chances étant central dans les politiques mises en œuvre par le Département, il est important que les porteurs de projet disposent d'un égal accès à l'information et à l'accompagnement vers la création d'activités agricoles.

En soutenant les partenaires du secteur agricole et de l'économie sociale et solidaire, le Département a la volonté de faciliter le renouvellement des générations en agriculture et l'évolution de ses métiers.

Dans ce cadre, le Département soutient :

- le Point Info Installation (JA),
- le Pôle Cession Transmission (Chambre d'Agriculture), animation dynamique à l'appui de la transmission des entreprises agricoles en milieu rural
- le Pôle Info Retraite (FDSEA),
- le portail <http://www.agriherault.org/>
- un dispositif complémentaire, porté par la Chambre d'Agriculture et Terres Vivantes qui permet l'insertion socioprofessionnelle d'allocataires du RSA par la création d'activités agricoles.
- des chantiers d'insertion en agriculture
- une coopérative d'activité et d'emploi : Terracoopa
- l'AIRDIE, en abondant le CIA (Crédit à l'Initiative Agrirural)

En 2014, une nouvelle Charte de l'Installation est mise en œuvre dans l'Hérault. C'est l'occasion de réaffirmer notre soutien à la création d'activités en agriculture. Une convention annuelle entre le Département et les JA permet de soutenir fortement le Point Info Installation pour lui permettre de poursuivre ses missions d'information, d'orientation et d'observation de l'ensemble des candidats à la création d'activités en agriculture.

Complément départemental de Dotation Jeunes Agriculteurs (complément DJA)

Le complément local de DJA est accordé aux candidats s'installant hors cadre familial ou dans un cadre familial dont la structure est à conforter. L'éligibilité à l'aide concerne les jeunes agriculteurs qui s'installent en zones de montagne, défavorisée ou périurbaine.

Ce complément, plafonné à 4 000 €, est accordé après justification de l'installation auprès de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault) et passage en Commission permanente.

Qui sommes-nous ?

L'Agriculture est un des secteurs majeurs de l'économie héraultaise.

Le Département l'accompagne dans ses profondes mutations, vers des modes de production économiquement viables et respectueux de l'environnement. La stratégie agricole départementale se décline en trois axes :

- Les territoires : il s'agit de préserver et de valoriser les espaces agricoles, en termes de foncier agricole, avec nos outils d'intervention, au cœur de notre compétence :
 - l'aménagement foncier agricole et forestier : structuration, regroupement et correction (GOP),
 - les PAEN, outils majeurs de notre intervention dans la conservation des espaces agricoles, là où ils sont les plus menacés, en zone péri-urbaine, avec l'engagement des collectivités locales,
 - les réseaux secondaires d'irrigation, en matière de création et d'extension des réseaux, en lien ou non avec Aqua Domitia ; les nouveaux projets doivent systématiquement être adossés à un PAEN pour conserver, à terme, la vocation agricole des équipements,
 - le développement rural, en appui aux territoires, en particulier le programme Leader.
- Les filières : le soutien aux productions agricoles restera une de nos priorités, sur deux thématiques fortes :
 - la compétitivité agricole, avec le soutien aux filières, la hiérarchisation des terroirs, la diversification, y compris dans l'agro-tourisme, le développement des circuits courts, notamment par le projet départemental AGRILocal, le soutien à la promotion et à l'export,
 - l'appui à la profession, notamment dans le cadre de l'Observatoire Viticole.
- L'agri-environnement, avec :
 - l'aide à la diffusion de divers procédés préservant l'environnement (ferti-irrigation, lutte biologique,...),
 - l'appui au développement de la biodiversité en agriculture,
 - le soutien à l'agriculture raisonnée et à l'agriculture biologique,
 - les investissements privés et collectifs, au service de la préservation de l'environnement.
- Les métiers. La politique départementale en faveur de l'emploi agricole porte sur :
 - les entreprises agricoles en phase d'installation (Point Info Installation, ETEPI, Dotation Complémentaire JA, portail agriherault,...), en phase de cession (Pôle Cession, Pôle Retraite...) ou en cas de difficultés : Bilan Diagnostic Professionnel Agricole (BDPA), RSA...,
 - l'emploi salarié (observatoire de l'emploi, groupements d'employeurs et emploi mutualisé).

Comment nous contacter ?

Conseil Général de l'Hérault

Direction de l'agriculture, de l'aménagement rural et foncier

Hôtel du Département

1000 rue d'Alco

34087 Montpellier cedex 4

Tél. : 04 67 67 66 27

Mail : cpapet@cg34.fr

www.herault.fr

